



Commission  
des valeurs mobilières  
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 2000-MC-0904

**NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 250009**

DOSSIER N° 12209

Objet :           Groupe Royal Technologies Limitée  
                  Demande de visa

Vu la demande présentée le 28 mars 2000;

vu les articles 11, 14, 18 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur général et chef de l'exploitation :

octroie le visa pour le prospectus simplifié du 7 avril 2000 de Groupe Royal Technologies Limitée concernant le placement de 400 000 000 \$ en billets à moyen terme de premier rang non garantis.

Fait à Montréal, le 10 avril 2000.

Le directeur général et chef de l'exploitation,

*(s) Jacques Labelle*  
Jacques Labelle

MV/jp